

N° 44/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

Objet de la délibération :

**Transfert activités extra
scolaires : avenant convention
Familles Rurales**

| Nombre de membres) | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 99 |
| - Présents titulaires | 64 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 2 |
| · Dont représenté(e)s | 13 |
| · Excusé(e)s : | 3 |
| · Non excusé(e)s : | 17 |
| - Votants | 79 |

Résultat du vote

| | |
|----------------|----|
| - Pour : | 79 |
| - Contre : | |
| - Abstention : | |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-44-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cagnino Jean-Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard, M. Pernin Daniel quitte la salle (22h10) et donne procuration à Mme Faivre Sarah

Suppléé(e)s M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Excusé(e)s Mme Berger Danièle, Ms. Dugourd Pascal & Demesmay Maurice

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Petitet Marie-Jeanne, après que M. Pernin ait quitté la séance, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération n° 213/18 du 12/12/2018, la compétence « extra-scolaire » n'est plus une compétence de la CCLL ; seules les actions en faveur du public adolescent dans le cadre d'un contrat de territoire signé avec le Conseil départemental restent de la compétence de la CCLL,

Considérant qu'une convention pour la période 2016-2019 entre la CCLL et Familles Rurales, association du plateau d'Amancey, prévoyait les modalités de financement de ces actions enfance/jeunesse sur le temps extrascolaire y compris celles relevant du contrat territorial jeunesse,

A compter du 1^{er} janvier 2019, il est proposé que la gestion des actions extrascolaires en faveur des 2-11 ans soit transférée à la commune d'Amancey qui s'engage à les poursuivre pour le compte des autres communes du secteur.

Les montants alloués par la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse ainsi que les attributions de compensation correspondantes et déterminées par la CLECT seront reversés à la commune d'Amancey.

Seules les actions en direction du public adolescent restant à la charge de la CCLL, il y a lieu de modifier la convention en cours pour tenir compte de ces nouvelles modalités.


Invité à se prononcer, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant correspondant avec les Familles Rurales et la commune d'Amancey.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-44-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019